

# VICTORIN LUREL

\*\*\*

## Cinq années au service de la Guadeloupe

### 2002-2007 – Le bilan de la droite :

**« un retrait sans précédent de l'Etat, une aggravation du chômage et de la pénurie de logements »**

#### Les faits :

- **diminution de plus d'un tiers du budget** du Ministère de l'outre-mer entre 2002 et 2006
- **diminution de 40% des crédits pour l'emploi aidé outre-mer entre 2002 et 2006**
- plus de 60 millions d'euros de dette de paiement des crédits pour le logement social en 2006

#### Les résultats :

- le **chômage a augmenté dans les DOM de 4,3 % entre juin 2002 et décembre 2005** alors qu'il avait diminué de 5,3% entre 1997 et 2002.
- Le volume de construction de logements sociaux a diminué de plus de 30% depuis 2003 alors que **plus de 120 000 logements sociaux sont nécessaires outre-mer.**

#### *Un affaiblissement politique grave du Ministère : des outre-mers mal défendus*

- des problèmes non traités qui s'aggravent comme l'immigration clandestine ou l'insécurité dans nos départements.
- Des attaques gouvernementales récurrentes contre les dispositifs spécifiques outre-mer
- De **véritables insultes aux outre-mers de la part des « ultra » de l'UMP : l'injonction d'enseigner le rôle positif de la colonisation, la volonté de remettre en cause la loi Taubira.**

#### L'ambition des socialistes pour les outre-mers : des outremers forts dans une République fière de sa diversité

Devant cette situation, votre Député n'a eu de cesse d'alerter, de proposer et de dénoncer. De plus, en tant que responsable pour les outre-mers au Parti socialiste, il s'est engagé à bâtir **un véritable projet de gouvernement pour les outre-mers.**

Les français ont décidé de ne pas suivre notre candidate, Ségolène ROYAL. Toutefois, le score de notre candidate en Guadeloupe et plus généralement en Outre-Mer, démontre de façon éclatante, que notre projet était le bon.

Pour la première fois, les travaux de chaque fédération en vue de bâtir le projet socialiste ont été enrichis par un travail important d'audition, d'analyse et de réflexion qui ont amené à élaborer 88 propositions précises pour « *des outre-mers plus forts dans une République fière de sa diversité* ». Ces propositions ont ensuite, autre grande première, été mises en débat en outre-mer lors d'**une convention nationale à Baie-Mahault le 29 avril en présence du premier Secrétaire, François Hollande, de Dominique Strauss-Kahn, Bruno Le Roux**, ainsi que des représentants des fédérations socialistes de tous les outre-mers. Plus de 950 personnes ont pris part à cette journée, riche en échange, expression du respect que porte le Parti socialiste aux outre-mers.

Ces engagements pour des outre-mers forts dans une République fière de sa diversité doivent permettre de considérer les outre-mers comme une chance, de répondre à ces attentes en ayant l'objectif **d'atteindre l'égalité réelle avec la métropole**, préalable indispensable à la valorisation par la République des richesses des outre-mers.

*Investissement dans l'humain, reconnaissance et valorisation des langues régionales, diminution ciblée de TVA et allègement de charges pour les secteurs à fort potentiel de développement, soutien sans faille aux économies traditionnelles, politique de discrimination positive territoriale assumée, négociation en vue de l'instauration de prix plafond pour la desserte aérienne, plan de rattrapage des investissements et équipement, notamment pour les structures médico-sociales et l'accueil de la petite enfance.* (recevez les 82 engagements du Parti socialiste pour les outre-mer sur simple appel au 05.90.80.75.15, ou 01.40.63.71.18)

## *A l'occasion de cette XIIème Législature*

Votre Député a posé 46 questions écrites au Gouvernement.

### **Les principaux thèmes retenus furent :**

- La couverture « risques naturelles » proposées par les assurances en Guadeloupe.
- La pérennité des congés bonifiés.
- Le déplacement des directions régionales de certains services publics (Météo France, Douanes...)
- Le CAPES de Créole.
- L'optimisation des Energies Renouvelables.
- L'avenir de la filière canne face à l'OCM Sucre
- Les problèmes liés à la sismicité dans les DOM.
- Les discriminations de toute sorte envers les ressortissants de l'Outre-Mer.
- Le prix des produits pétroliers.
- La lutte contre le SIDA.
- La pérennité de la prime de vie chère.
- Demande d'un plan d'urgence pour la banane.
- L'amélioration du dialogue social.

## Votre Député a proposé ou co-signé 115 propositions de loi.

### **Parmi les plus remarquées, il faut citer :**

- La proposition de loi portant création d'un Fonds National pour la garantie des loyers.
- La proposition de loi de lutte contre le sur-endettement.
- La proposition de loi portant abrogation du contrat nouvel embauche.
- La proposition de loi portant promotion de la laïcité dans la République.
- La résolution sur la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la liquidation des mutuelles de Guadeloupe.
- La proposition de loi portant reconnaissance du génocide arménien.
- La création d'une commission d'enquête parlementaire sur le chikungunya.
- La proposition de loi portant diversité sociale dans la composition des classes préparatoires aux grandes écoles.
- La proposition de loi portant abrogation de l'article 4 de la loi du 23 février 2005.
- La proposition de loi portant couverture énergétique universelle pour les personnes défavorisées.
- La proposition de loi constitutionnelle visant à supprimer le mot « race » de la Constitution.
- La proposition de loi portant création d'un service civique pour les jeunes.
- La proposition de loi portant pénalisation des propos discriminatoires.
- La proposition de loi visant à instaurer une continuité territoriale entre la France et les régions d'Outre-Mer.
- La proposition de loi relative à la prévention de la violence faite aux femmes.

## **EN VOTRE NOM**

### **« CE QUE J'AI DEFENDU A LA TRIBUNE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE »**

**Retrouver l'intégralité de mes interventions** sur mon blog <http://lurel parti-socialiste.fr/> ou sur le site de l'Assemblée nationale ou encore du Journal officiel.

**-Dès mon élection en juin 2002**, j'étais désigné par mon groupe pour défendre pendant 1h 30 à la tribune de l'Assemblée nationale une motion de renvoi en Commission sur le premier projet de loi du Gouvernement, le projet de loi d'amnistie.

-Quelques jours après, j'intervenais sur **l'emploi des jeunes outre-mer** : *« Nous sommes, outre-mer, également obsédés par l'impératif de formation. Votre texte risque, chez nous, d'accentuer la déqualification des jeunes. En effet ceux-ci, lorsqu'ils « galèrent » dans leur formation, seront tentés de prendre immédiatement un travail, au risque de ne plus en avoir dans quelques années, faute de qualification. Vous n'avez organisé aucune concertation sur ce texte. « Notre politique libérale nous conduit à faire confiance aux patrons », déclariez-vous hier dans cet hémicycle, Monsieur le ministre... Comme pour la sécurité, hier, comme pour la justice tout à l'heure, vous nous demandez de signer pour l'outre-mer un chèque en blanc sur des questions essentielles pour elle. La loi d'orientation pour l'outre-mer, qu'a fait adopter le précédent gouvernement, contient des dispositions favorables au développement économique et à l'emploi, grâce en particulier à de larges exonérations de charges patronales. Votre projet, lui, est très en retrait. Supprimer les emplois-jeunes, qui ont tant profité à l'outre-mer, serait un drame. ».*(extrait du JO du 31 juillet 2003).

-Dès le lendemain, à l'occasion de **la loi de programmation et d'orientation sur la justice**, je réclamaï déjà **des moyens pour la sécurité en Guadeloupe** : *« La philosophie de ce texte mal préparé nous blesse. Ce ne sont pas là plaintes et jérémiades de belles âmes, mais simplement l'honnête souci de croire en l'homme et en ses possibilités, pour peu qu'on lui en donne les moyens et la chance, de se racheter une conduite. Ce n'est pas enfermant des enfants que nous en ferons des hommes au service de leur communauté. Il est bien loin le temps où M. Devedjian reprenait dans son ouvrage Le temps des juges la belle phrase de Victor Hugo : « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons » ! Je terminerai en insistant sur l'urgence qu'il y a à construire un commissariat de police à Saint-Martin et à reconstruire ceux des Abymes et de Pointe-à-Pitre (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste).*(extrait du JO du 1<sup>er</sup> août 2002).

**-Lors de la MODIFICATION CONSITUTIONNELLE DE NOVEMBRE 2002**, je suis intervenu à plus de 20 reprises dans ce long débat.

- Le 21 novembre 2002, je défendais la suppression du terme « RACE » de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution (retrouvez mon discours et ma proposition de loi que Dominique Strauss-Kahn a souhaité co-signé sur mon site <http://lurel parti-socialiste.fr/>) : **des personnalités comme Ségolène ROYAL ou François BAYROU m'apportaient leur soutien dans l'hémicycle.**

**Mme Ségolène Royal.** « Je soutiens cet amendement de M. Lurel. Les associations qui luttent contre le racisme demandent depuis très longtemps la suppression du mot « race » de la Constitution. Ce n'est pas parce que le mot « race » sera retiré de la Constitution comme l'ont demandé l'ensemble des prix Nobel dans un texte magnifique pour que notre Loi fondamentale ne cautionne pas cette abominable idée de race que la loi pénale ne sera plus appliquée au contraire. La lutte contre le racisme c'est-à-dire la lutte contre toutes les idées qui véhiculent la notion de race qui introduisent des différences entre les hommes en fonction des races est sévèrement et heureusement sanctionnée. Je déplore donc que le Gouvernement n'ait pas eu l'audace de relever cet amendement » (extrait du JO du 21 novembre 2002)

**-M. François Bayrou.** « Je voterai l'amendement de M. Lurel car je crois qu'il est très important.. Nous nous honorerions en retirant de l'article 1er de la Constitution le mot « race » qui a pris désormais un sens tout autre que celui qui était le sien il y a quelques décennies et en nous contentant du mot « origine » qui a la même signification sans avoir la même connotation ». (extrait du JO du 21 novembre 2002)

**-A l'occasion également de cette 1<sup>ère</sup> modification de la Constitution, je proposais déjà de tenir compte de la richesse que constitue pour la République la diversité :**  
« J'ai déjà souligné dans la discussion générale que si la France était un pays d'égalité un pays d'unité sa population était néanmoins composite. J'aimerais que cela apparaisse dans l'article 1er. Nombre de collègues avec lesquels j'ai eu l'occasion de discuter reconnaissent que la République est unitaire et diverse. Pour autant nous ne sommes pas pour une unité qui sombrerait dans l'uniformité. Au même titre que l'on a trouvé il y a longtemps le moyen de faire cohabiter dans la cohérence les religions et cette arme qu'est la laïcité on doit pouvoir établir un équilibre optimal entre l'unité et la différence entre l'identité et l'altérité entre l'universalité et la diversité. C'est la raison pour laquelle je tiens absolument à ce que nous en discussions à la faveur de ce débat. je suis persuadé que la République peut soutenir ce débat. Trouvez donc un bon équilibre entre l'égalité et la diversité. »

**-Je suis également intervenu à l'occasion de ce texte pour permettre le droit au respect des langues régionales :** « Monsieur le ministre monsieur le président Clément vous n'avez pas la chance d'appartenir à une société multiculturelle mais je peux vous assurer que le bilinguisme est une richesse ! J'ai été élevé en créole et je suis élu de Saint-Martin. Les petits Saint-Martinois maîtrisent le français l'anglais le créole le papiamentu qui est la langue de Curaçao et l'espagnol. Et je peux vous assurer que le créole n'est pas un patois du petit nègre du broken english. Ils parlent leur langue et ils sont contents d'être français ! En 1870 quand les Alsaciens voulaient être Français ils le demandaient en allemand. Il ne suffit pas de vivre sur le territoire de la France il faut vouloir être Français. Pour ma part je soutiendrai un tel amendement d'où qu'il vienne parce que vous désespérez des millions de Français qui ont des cultures différentes mais qui se sentent Français de plein exercice ».

**-J'ai été le seul à protester de façon véhémement contre la suppression des « peuples d'outre-mer » dans notre Constitution, amenant ainsi Mme Taubira à me soutenir contre cette disposition liberticide : M. Victorin Lurel.** « Après l'explosion de plusieurs bombes, en Guadeloupe, entre 1980 et 1987, comme en Corse, le Président de la République, François Mitterrand, est venu haranguer les foules à Petit-Bourg. Il leur a dit : « Toi, mon frère guadeloupéen, tu as ta place au sein de la République ! » Et les gens ont accepté de déposer les armes, de discuter. Jusqu'à présent, le dialogue a été maintenu. Il ne faut pas fermer cette dernière petite fenêtre ! La meilleure arme, c'est le dialogue républicain. Affirmer que l'on appartient au peuple français ne suscite aucune polémique. Alors, pourquoi ne pas parler de peuple amérindien, martiniquais ou guadeloupéen ? On ne légifère pas sur la base de la peur. Mesdames, messieurs, ce débat est important. Il ne s'agit pas de polémique, mais de droit et d'histoire. Vous voulez figer l'histoire dans le granit de la Constitution, Donc, après avoir procédé à une inscription nominative, après avoir donné des gages à la Réunion, voilà que l'on raye d'un trait de plume l'aspect historique et sociologique culturel. Nous sommes donc devenus un agrégat d'individus ! **Nous sommes des atomes, pas une molécule ! Par un amendement coupable et liberticide, on dissout la notion de peuple guadeloupéen, martiniquais, guyanais et réunionnais.** La meilleure preuve de notre appartenance à la nation française, c'est l'affection, c'est le vouloir vivre ensemble ! On est en train de supprimer le plébiscite

*de 350 ans d'histoire pour donner des gages à des réactionnaires ! . Vous venez de raturer d'un trait de plume le peuple guadeloupéen. Je parle au nom de la nation, que je représente. Vous venez de prendre une décision liberticide. »*

### **DISCUSSION DE LA LOI DE FINANCES POUR 2003**

**Dès la discussion du budget de la justice (6 novembre 2002), j'interpellais le garde des Sceaux sur trois sujets : la situation de la maison d'arrêt à Basse-Terre, en Guadeloupe, la situation globale à Saint-Martin** et de manière plus générale les conditions de travail des surveillants : *« Vous le savez, le 12 octobre dernier, un surveillant du centre pénitentiaire de Baie-Mahaut mourait après avoir été blessé par un détenu. Ses collègues avaient vivement réagi, en métropole comme outre-mer, pour honorer sa mémoire et dénoncer de manière plus générale leurs conditions de travail. »*

Le même jour, j'intervenais sur **la question du tourisme dans notre archipel** ainsi que, déjà, sur le problème de la continuité territoriale (*retrouver mon intervention intégrale au JO du 6 novembre 2002*).

**-Le 7 novembre, lors du Budget de la communication** (séance du jeudi 7 novembre 2002), je posai le problème du manque de moyens et d'ambition du Gouvernement pour RFO : *« (...) RFO est aujourd'hui cantonnée, faute de moyens, à une simple gestion comptable et budgétaire, sans réflexion stratégique et sans vision de l'avenir. Or, cette société dispose de réelles capacités techniques et d'un savoir-faire incontestable dans ses métiers d'opérateur de télévision et de radio. Il faut donc lui donner les moyens budgétaires de devenir un véritable réseau, avec des ambitions régionales et des programmes de proximité pour l'outre-mer, au lieu d'être cantonnée à un simple rôle de diffuseur des images des autres. »*

**-Lors du premier budget de l'outre-mer**, le vendredi 8 novembre 2002, j'alertai d'ores et déjà sur la baisse des crédits pour notre région :

*« (...) Comment peut-on se satisfaire, chers collègues, de voir diminuer de 25 millions le FEDOM, sous prétexte de réorienter ce fonds, qui aurait perdu sa vocation première ? Comment peut-on se satisfaire de l'avenir non stabilisé pour les 10 000 emplois-jeunes de l'outre-mer en prétendant qu'un avenir radieux, en arc-en-ciel, leur est réservé puisqu'on va leur proposer une prorogation de un an ? Comment peut-on dire que ce budget donne la priorité à l'emploi ? Je sais bien qu'on peut faire mentir les chiffres avec précision, mais il est vrai - ce sont les statistiques - que, pendant cinq ans, ce budget a été pratiquement multiplié par deux et que, aujourd'hui, il stagne tout au mieux et que, on le sait, il régressera, en termes réels. Pour l'année 2003, en tout cas, ce budget n e s e r a p a s p o r t e u r d e d é v e l o p p e m e n t . J'aurai quelque indulgence pour Mme la ministre, car je comprends sa situation difficile. Disons-le, l'outre-mer ne représente plus la priorité qu'elle a été pendant de longues années. En vérité, je vous le dis, ce budget est médiocre. (...) En Guadeloupe, 50 000 tonnes de cannes sont restées sur pied, sans être indemnisées. Il ne s'agit pas de calamité, mais des centaines de planteurs sont sans revenus et l'équité commande de les soutenir. L'insécurité, vous le savez, explose en Guadeloupe. Il faut un commissariat au Gosier, un autre à Pointe-à-Pitre, une maison d'arrêt à Saint-Martin. Il faut rénover, reconstruire et restaurer la maison d'arrêt de Basse-Terre. Bref, l'ouvrage ne manque pas. (...) Je voudrais, enfin, évoquer très brièvement les retraites agricoles. Il n'est pas sain que, en République française, en 2002, il y ait des citoyens de seconde zone, qui ne disposent même pas du minimum vieillesse. Madame la ministre, il conviendrait que, en concertation avec vos collègues du Gouvernement chargés, notamment, de l'agriculture et de la solidarité, vous revalorisiez les retraites, mensualisiez les retraites des agriculteurs et harmonisiez les retraites des fonctionnaires entre Mayotte, la Réunion et les départements français d'Amérique .*

Dans cette même discussion budgétaire, j'interpellai Mme la Ministre de l'outre-mer sur **la santé publique** et sur l'emploi en Guadeloupe : *« (...) les départements français d'Amérique - sont malades de leur hôpital, qu'il soit public ou privé. (...) »*

**-Le 13 février 2003, conformément aux engagements contenus dans ma profession de foi de 2002, je défendais, au nom du groupe socialiste, la création d'une délégation parlementaire aux droits des enfants** car « à l'instar de ce que disait Churchill pour les personnes âgées, « une société se juge par le sort qu'elle réserve à ses enfants ».

**-Le mardi 11 mars 2003, à l'occasion du projet de loi permettant la privatisation d'Air France, je défendais déjà des amendements permettant de fixer des prix plafond pour la desserte aérienne de l'outre-mer** et demandais même à conditionner la privatisation de la compagnie à l'effectivité de la continuité territoriale !

**-Le 13 mars, j'intervenais en tant qu'orateur principal du groupe socialiste, dans la discussion générale de la proposition de loi du groupe communiste et républicain visant à supprimer le mot « race » de la législation conformément à mes engagements.**

**-Au cours de ce même mois de mars, je défendais l'allocation personnalisée autonomie (APA)** « (...) Chez moi, en Guadeloupe, et cela vaut pour tout l'outre-mer, le revenu moyen se situe aux alentours de 4 000 francs - vos 623 euros. Actuellement, près des deux tiers des retraités - et avec la vieillesse, viennent la maladie, le handicap, et donc la dépendance - demandent une retraite pour inaptitude au travail, et bénéficient à ce titre d'une allocation supplémentaire du Fonds de solidarité vieillesse. Eh bien, dorénavant, ils devront cotiser plein pot pour se faire accompagner dans la maladie, le handicap et la dépendance ! Voilà votre politique ! Et ma vision, même si elle vient de loin, ne doit pas être très différente de celle que peuvent avoir des élus de provinces métropolitaines. ».

**-Mes interventions furent naturellement nombreuses sur le projet de loi de programme pour l'outre-mer (journal officiel du 5 et 6 juin 2003) : rappel au règlement sur les conditions du débat, défense, au nom du groupe socialiste, de la motion de renvoi en commission (1h d'intervention en votre nom à la tribune de l'Assemblée nationale), prise de position sur les articles et amendements et présentation de nombreux amendements du groupe socialiste et explication de vote au nom du groupe socialiste sur l'ensemble du projet de loi (retrouver toutes ces interventions sur mon blog <http://lurel.parti-socialiste.fr/>).**

**-Dès octobre 2003, les dispositifs spécifiques outre-mer (défiscalisation et exonérations de charges pourtant confirmés dans la loi votée 3 mois auparavant) faisaient l'objet de tentatives de remise en cause : j'intervenais à plusieurs reprises dans le débat du projet de loi de finances pour 2004 pour empêcher, avec succès, ces manœuvres.**

**-Au cours des mois d'octobre et novembre 2003, j'alertais également l'Assemblée nationale sur la baisse historique de budget de l'outre-mer, sur la situation de la banane, du rhum, de l'ODEADOM et des retraites agricoles (intervention dans la discussion du budget de l'agriculture), demandais des garanties quant à l'intégration de RFO dans France Télévision**



(intervention dans le budget de la communication), dénonçais les conclusions du « rapport Laffineur » sur les sur-rémunérations outre-mer (intervention dans le budget de la fonction publique), réclamaï à nouveau une véritable continuité territoriale (intervention dans le budget de l'aviation civile), attirais l'attention du Gouvernement, en participant à la discussion du budget de l'aménagement du territoire sur les problèmes de desserte intérieure, de fracture numérique et des structures de santé publique en Guadeloupe. Je réclamaï également un véritable plan Marshall pour le tourisme en Guadeloupe lors de la discussion de ce budget et alertais le Ministre de l'enseignement supérieur sur la situation de l'UAG (*retrouver toutes ces interventions sur mon blog <http://lurel parti-socialiste.fr/>*).

-Comme vous le savez, j'ai également pris une part active au débat parlementaire sur l'évolution institutionnelle de la Guadeloupe et des îles du Nord. Tout en approuvant l'évolution statutaire des îles du Nord en novembre 2003 à l'Assemblée, **je dénonçais d'ores et déjà les erreurs de fond et de méthode concernant l'évolution institutionnelle en Guadeloupe, erreurs que les guadeloupéens ont naturellement souligné en rejetant massivement ce funeste projet.**

-**Le 4 novembre 2003**, j'interrogeai le Gouvernement sur la situation dramatique de l'emploi dans notre pays puis, le 13 avril 2004, sur la situation des finances publiques en dénonçant notamment de nouvelles annulations de crédits en défaveur des outre-mers.

-**5 février 2004** : Lors de la discussion du **projet de loi sur la laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics**, je faisais entendre la voix de l'Outre-Mer, en rappelant les valeurs du respect d'autrui, de reconnaissance de la diversité culturelle et des minorités visibles :

*« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me réjouis, après beaucoup d'autres, d'un tel débat qui permet à chacun, avec suffisamment de temps, de dire sa « religion » sur la laïcité dans la République. Je vous en félicite, monsieur le président.*

*Tout a été dit avant moi et je souscris globalement aux propos que j'ai entendus sur la nécessité de faire cette loi, sur son insuffisance, sur le fait qu'elle ne réglera pas tous les problèmes, sur son utilité, sur la querelle sémantique qui a animé les débats à propos du remplacement du mot « ostensible » par le mot « apparent » ou « visible »...*

*Aujourd'hui, la laïcité est vécue intensément, qui en Guadeloupe, en Martinique, en Guyane, qui à la Réunion ou à Mayotte.*

*Quel est le problème ? La société française appartient à ce que, dans les Caraïbes, nous nommons les sociétés ataviques, les sociétés multi-séculaires, avec une racine judéo-chrétienne – plus chrétienne peut-être que judéo. On a du mal dans ces sociétés, même si elles font preuve d'ouverture, à accepter intrinsèquement l'autre...*

*On assiste à un choc des cultures. La France traverse une période de transition culturelle. Elle devient sous nos yeux une société multiculturelle. Et c'est en même temps un tabou : personne ne veut véritablement l'accepter, la vivre telle qu'elle est et donc la traiter comme il faut. La France est devenue une société composite.*

*Or, en République française, on ne reconnaît pas les minorités, on ne reconnaît pas véritablement les communautés. On reconnaît l'individu et on veut en faire un citoyen. Mais, dans la vie de tous les jours, le citoyen a le sentiment de n'être pas reconnu, de n'être pas intégré, de ne pas arriver à s'insérer, ni à trouver*

sa bonne place. Quels que soient ses efforts, quelle que soit sa vertu, il retourne vers sa communauté et sombre dans les replis communautaires. C'est tout le drame : l'individu n'est pas reconnu en tant que citoyen et sa communauté non plus.

*Ce dissensus, ce choc interculturel est cause de la crise et du malaise que nous connaissons.*

*Je le vis presque dans ma chair. J'appartiens aux minorités dites visibles, et, pourtant, il y a une telle invisibilité sociale ! Vous le sentez dans le regard de l'autre. Vous éprouvez l'impression, un peu curieuse, qu'au-delà de votre citoyenneté, de votre identité, de votre nationalité, subsiste manifestement un problème d'insertion et d'intégration et qu'il convient d'y mettre l'accent, ce que n'ont pas fait tous les gouvernements.*

*La société caraïbe dans laquelle je vis n'est pas seulement métissée, mais multiculturelle. C'est une société à identités multiples – à identité « rhizome », ou « mangrove », comme disent les écrivains -, où l'on va à la rencontre de l'autre. Aux Antilles comme à la Réunion, la laïcité est vécue de manière sobre, tempérée, sans que se posent de véritables problèmes. Il convient donc de faire là un effort d'appréhension. La France vit un processus qui n'est pas seulement de métissage, mais de créolisation. Ce terme, qui peut étonner, exprime bien l'interpénétration des cultures, avec une valeur ajoutée qui est celle de l'imprévisibilité.*

*Tel est donc le choc entre le vieux et le neuf, et l'intégration n'a pas lieu. La France connaît une crise du vivre ensemble, et les politiques appliquées n'ont pas prise sur la réalité. Il suffit de s'asseoir à la terrasse d'un café parisien pour voir défiler des citoyens originaires d'Europe, d'Afrique, du Maghreb, des DOM ou des TOM, qui sont une richesse de la France d'aujourd'hui.*

*La France a du mal à mettre en place une politique qui lui permette de digérer cet héritage post-colonial. La laïcité a été l'outil – le concept, l'idée, l'idéal – permettant de faire cohabiter harmonieusement les diverses confessions dans une société multiconfessionnelle. Mais notre société devenue multiethnique, multicolore et multiculturelle n'a pas su trouver un tel outil. Il lui faut sans doute un plan Marshall de l'intégration... »*

**-13 avril 2004**, à l'occasion de la séance des **questions au Gouvernement**, j'interpellais le Gouvernement sur la nécessité d'un audit indépendant sur les finances publiques :

« Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. J'étais en Guadeloupe quand je vous ai entendu, monsieur le ministre, répondre à la question pertinente de notre collègue Didier Migaud, de façon erronée, inutilement agressive et insuffisante. Nous revenons donc sur cette lancinante question, car la situation créée par l'inconséquence gouvernementale est détestable... »

Après avoir refusé, par deux fois, de répondre précisément dans cet hémicycle à notre demande d'un audit indépendant des finances publiques, vous avez finalement, à la télévision, repoussé, non sans condescendance, cette demande pourtant légitime. Un tel audit, comme l'avait justifié M. Raffarin en son temps à propos de celui réalisé en 2002, permettrait d'éviter toute polémique. Pourquoi ce qui était vrai sous Raffarin I ne le serait-il plus sous Raffarin III ?

Vous avez également affirmé qu'un tel audit serait inutile puisque Bruxelles surveille nos comptes. La belle affaire ! Justement, le 7 avril dernier, la Commission européenne s'est déclarée préoccupée par la situation de nos comptes publics, qui afficheraient un déficit de 3,6 % en 2005, soit un chiffre supérieur de plus de 25 % aux prévisions du Gouvernement. Qui a tort ? Qui a raison ? Seul un audit permettrait de le dire. Notre demande est donc réitérée.

Deux autres questions méritent également réponse. Vous affirmez vouloir supprimer ce que vous appelez « les dépenses inutiles ». Cela signifie-t-il que vous allez mettre en œuvre le plan d'austérité d'annulation de 4 milliards d'euros de crédits préparé sous Raffarin II ?

Si oui, les crédits concernés seront-ils les mêmes qu'en 2003, c'est-à-dire ceux de l'emploi, de la solidarité, du logement, de la recherche et des transports ? Plus généralement, allez-vous poursuivre la même politique fiscale injuste et inefficace de Raffarin II ?... »

**-28 avril 2004**, durant la discussion de la **loi de privatisation d'Air France**, je dénonçais avec véhémence l'abus de position dominante et les prix élevés du transport aérien :

*« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la compagnie nationale Air France a bien travaillé ! Avant de décider de sa privatisation et de son rapprochement avec KLM, il me semble que nous devrions examiner l'avenir du secteur aérien français sous le prisme des attentes de nos compatriotes. L'Etat ne doit en aucune manière se désengager d'Air France et du secteur aérien. L'avenir de cette grande société ne doit pas être appréhendé sous le seul angle économique, et il faut tenir compte des intérêts de l'outre-mer.*

*Il est indéniable que la situation actuelle de la desserte aérienne de l'outre-mer est inacceptable, en raison principalement des pratiques tarifaires d'Air France, et qu'il convient d'imposer des obligations de service public pour encadrer les pratiques tarifaires des compagnies...*

*La continuité territoriale entre l'outre-mer et la métropole est indispensable pour assurer le développement économique de nos régions et l'égalité de tous les Français, qu'ils soient originaires de métropole ou de l'outre-mer. Or le coût prohibitif du transport entre la métropole et l'outre-mer prive ce principe de toute effectivité...*

*Ainsi, le duopole de fait des compagnies desservant les Antilles - Air France et Corsair - ne permet pas de faire chuter les prix. On ne peut que constater que ces compagnies pratiquent toute l'année des prix voisins, variant de 470 euros en période creuse à 1 200 euros en période de congés !*

*Ces compagnies aériennes abusent réellement d'une position dominante...*

*Au vu de cette situation, j'avais pris l'initiative, avec l'accord du groupe socialiste, de demander la création d'une mission d'information parlementaire sur les conditions économiques de la desserte aérienne de l'outre-mer...Le premier amendement que j'aurai l'honneur de vous proposer vise précisément à ce que cette comptabilité analytique soit fournie, et son adoption permettra certainement d'éviter d'aller jusqu'à la création d'une commission d'enquête...*

*La situation actuelle de la desserte aérienne de l'outre-mer est proprement inacceptable et justifie pleinement que nous saisissons à nouveau l'occasion de la discussion de ce texte pour vous proposer des solutions...*

*Sans continuité, l'égalité entre citoyens ne peut être que fictive...Le caractère quasi-monopolistique de la desserte aérienne de l'outre-mer est source d'abus, et l'organisation d'un semblant de concurrence par la création d'une troisième compagnie n'ont pas provoqué la baisse de tarifs attendue...Pour tous ces motifs, je ne voterai pas ce texte. »*

**-4 juin 2004**, j'ai défendu le **projet de loi relatif à l'octroi de mer** qui permet de prolonger pour 10 ans, ce dispositif essentiel pour les finances locales.

*« Une fois n'est pas coutume, c'est un bon projet de loi pour l'outre-mer dont nous entamons la discussion. En effet, son objet principal est de transcrire dans notre droit national le dispositif national d'exonérations totales ou partielles prévu par la décision du 10 février 2004 du conseil des ministres de l'Union européenne.*

*Dès lors que ce projet de loi permet de proroger, dans le respect des règles communautaires, pour une période de dix ans, le système de l'octroi de mer de façon certes aménagée et encadrée par rapport à celui existant, il recevra naturellement le soutien du groupe socialiste dont j'ai l'honneur aujourd'hui d'être le porte-parole.*

*Ce texte est bon parce que, obtenu et élaboré grâce à une bonne méthode de travail, il permet de sauvegarder pour une période de dix ans, tout en l'aménageant et en l'améliorant sur certains points, le système de l'octroi de mer. Cependant, il ne faudrait pas que nous nous endormions sur nos lauriers : un système alternatif doit*

être, dès aujourd'hui, construit pour 2014 puisque l'octroi de mer sera amené à disparaître à cette date et le contexte, communautaire et national, appelle à la plus grande vigilance.

Cet accord permet de sauvegarder, pour une période de dix ans, le système de l'octroi de mer, même si celui-ci est aménagé par rapport au système existant. L'octroi de mer est essentiel pour l'outre-mer lorsque l'on connaît l'état de la situation financière de nos collectivités locales.

Ce texte apparaît donc satisfaisant dans son principe même et en ce qu'il reconnaît l'existence d'une production locale régionale. De plus, il réalise des progrès par rapport au droit existant.

Ici plus qu'ailleurs, l'intérêt général de nos pays doit prendre le pas sur toute autre considération. Si vous me le permettez, je dirai que seule une alliance pour l'outre-mer dans le cadre d'une Europe élargie - vous voyez à quoi je fais allusion - peut nous permettre d'élaborer un système pérenne qui aide nos productions locales, garantisse un niveau de financement suffisant à nos collectivités locales.... et tire tout le parti du futur « partenariat renforcé pour les régions ultrapériphériques », annoncé par la Commission le 26 mai dernier....

...le groupe socialiste fait preuve de bonne volonté et votera le texte ».

**-22 juillet 2004** : Sur le **projet de loi relatif aux libertés et aux responsabilités locales**, j'ai démontré au Gouvernement les carences de son projet, notamment pour ce qui a trait aux modalités de compensation des transferts, à la délicate question des TOS et au rebasage de la Dotation Globale de Fonctionnement des communes de Guadeloupe:

« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je m'exprimerai au double titre de parlementaire et de président de région - plus précisément de la Guadeloupe -, car les régions seront, après les contribuables locaux, les grandes victimes de ce texte

La commission a admis qu'il fallait un délai supplémentaire pour nous permettre de digérer cette affaire. En région Guadeloupe, j'ai 600 TOS laissés par mon prédécesseur - c'est déjà beaucoup -, et j'en recevrai 350 de plus ! En région Île-de-France, ils sont 2 000, il y en aura 12 000 de plus ! C'est donc une question importante, qu'il faut examiner.

En ma qualité de président de région, je tiens à rappeler solennellement l'opposition de vingt-quatre des vingt-six régions au texte. Elle a été maintes fois répétée tant au Premier ministre qu'à vous-même, monsieur le ministre...

Sans reprendre l'ensemble de ces reproches qui vous ont été adressés par les collègues qui m'ont précédé à cette tribune, je souhaite revenir sur deux d'entre eux. Le premier est connu : l'ensemble des régions est opposé au transfert forcé des TOS, qui n'apporte rien en termes de plus-value éducative. Nous nourrissons l'affreux soupçon qu'il s'agirait purement et simplement pour l'État de se délester d'une charge financière sur les régions, qui la verront apparaître dans toute son acuité et peser de tout son poids en 2006-2007, période cruciale, comme vous le savez, dans notre vie démocratique.

Par ailleurs, compte tenu des modalités de compensation, cette réforme est avant tout un transfert de déficit, l'État se défaussant sur les collectivités locales, et principalement régionales....

Deux ministres, M. Devedjian et Mme Girardin, se sont engagés, au nom de l'État, à rebaser la DGF en Guadeloupe. Des propositions ont été faites, des engagements ont été pris en commission des lois et proclamés *urbi et orbi* outre-mer. On a rebasé au titre de 2003, en oubliant 2000, 2001 et 2002. Pour le seul département de la Guadeloupe, cela représente 160 millions de francs.

Enfin, lors de l'examen d'un texte pourtant consensuel sur l'octroi de mer, à la faveur d'un amendement, le Gouvernement n'a pas hésité à faire payer à la Guadeloupe 49 millions d'euros au titre de onze années d'arriérés que mon prédécesseur avait refusé de payer.

C'est de la politique, avec un tout petit « p », pour reprendre l'expression du Président de la République, et cette politique-là est profondément préjudiciable aux collectivités régionales et, *in fine*, aux Français.

La région Guadeloupe est la région la plus endettée de France - 680 euros par habitant, c'est l'héritage que j'ai reçu, contre 126 en moyenne nationale ? C'est pourquoi nous avons demandé qu'un audit soit réalisé par les services de l'État, en concertation avec les collectivités locales, et pris en charge à 50 % de son coût, afin d'évaluer, dans tous les secteurs de compétence concernés, les retards, les contraintes, les besoins générés par la progression démographique et les moyens financiers devant accompagner ces transferts.

Dans l'esprit des possibilités offertes par l'article 73 de la Constitution, - dont le Gouvernement s'est engagé, lors de la réunion du 22 juin, à nous faire bénéficier - nous demandons que l'application de la loi à l'outre-mer soit différée tant que le rattrapage des retards n'aura pas été programmé et que les moyens financiers correspondants n'aient pas été définis.

L'économie générale de ce projet de loi étant inadaptée à l'outre-mer, nous vous demanderons donc de traduire dans les actes, donc dans ce texte, vos engagements, pris conjointement avec la ministre de l'outre-mer le 22 juin, de différer l'entrée en vigueur de ce texte dans nos régions tant que les demandes d'habilitation n'aient pas été transmises au Parlement.

Je rappelle d'ailleurs que les lois organiques pour l'adaptation et la dérogation n'ont jamais été prises pour l'outre-mer.... »

**-8 et 9 novembre 2004** : Lors de la discussion de la **Loi de Finances pour 2005**, je suis intervenu dans le budget du ministère de l'Agriculture pour déplorer le manque de financement de l'ODEADOM et pour revendiquer l'indemnisation des planteurs de canne qui cette année-là, ont dû abandonné 70 000t de canne sur pied.

Parallèlement, je déplorais une nouvelle fois le désengagement de l'Etat et la baisse drastique du budget de l'Outre-Mer (baisse du FEDOM, manque de crédits de la LBU, financement de l'évolution statutaire des Iles du Nord).

« Monsieur le ministre, vous avez déjà répondu, pour partie, aux questions que je comptais vous poser. Je vous remercie des précisions que vous avez apportées sur l'abondement du fonds national de garantie des calamités agricoles : la Guadeloupe en aura bien besoin, la Côte-sous-le-vent, région dont je suis originaire, ayant été très durement frappée par des catastrophes récentes.

La discussion du budget de l'agriculture intervient dans un contexte difficile pour le monde agricole, et singulièrement pour l'outre-mer. Cependant, vos contraintes budgétaires ne doivent pas pénaliser une économie agricole essentielle pour le développement de notre région, laquelle, déjà fragilisée par les calamités naturelles, s'inquiète des grands débats en cours sur ses deux principales filières : la canne et la banane.

Comme vous le savez, ces deux filières, soumises chaque année aux aléas climatiques, ont une nouvelle fois été lourdement pénalisées. Faute d'un ensoleillement suffisant en Guadeloupe, 70 000 tonnes de la production de canne sont restées sur pied. La perte est lourde pour nos producteurs. Je vous demande donc, monsieur le ministre, de faire jouer la solidarité nationale pour compenser la perte de revenus induite.

S'agissant des révisions de l'OCM banane et de l'OCM sucre, quelle que soit l'issue des négociations en cours à Bruxelles, l'État devra poursuivre le soutien aux agriculteurs et, le cas échéant, compenser la défaillance des institutions européennes. Je compte sur le soutien indéfectible de votre ministère - vous avez pris des engagements en ce sens lors de votre récente visite - pour refuser le calendrier des négociations de l'OCM sucre et revoir la compensation initiale de 27 millions d'euros prévue par la Commission en juillet 2004, compensation bien insuffisante quand on sait que les acteurs de la filière estiment leur perte globale à 146 millions.

Permettez-moi, enfin, d'attirer votre attention sur la mauvaise situation de l'ODEADOM. Son budget a baissé de 23 % cette année et les départs de personnels ne sont pas remplacés. La dynamisation des actions de l'office doit pourtant être une priorité, afin que soient mieux prises en compte les préoccupations des agriculteurs de l'outre-mer. Cette volonté devrait se manifester par le renforcement de ses capacités financières, notamment en crédits de fonctionnement et d'intervention.

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, des éléments de réponse que vous pourrez apporter sur ces trois thèmes ....»

... « J'ai, madame la ministre, trois brèves questions à vous poser.

La première concerne vos déclarations devant la commission des finances du Sénat, lors de votre audition relative au budget de l'outre-mer, le 27 octobre. Vous vous êtes déclarée prête à étudier la suppression du système de TVA non perçue récupérable, « susceptible de susciter d'importants effets d'aubaine ». Vous avez également souhaité le remplacement rapide du système de congés bonifiés. La commission des finances du Sénat a donc votre feu vert pour proposer des amendements en ce sens. Son président annonce d'ores et déjà une réforme des compléments de rémunérations dans les DOM.

Dois-je rappeler qu'après l'examen par le Sénat de la loi de finances, nous serons, nous autres députés, mis devant le fait accompli ? Saisis uniquement des conclusions non amendables de la commission mixte paritaire, nous ne pourrions plus exprimer notre position sur de tels sujets.

Enfin, respecterez-vous les engagements pris par vous-même et par M. Devedjian aux assises des libertés locales de rembourser la DGF amputée dans les communes de Guadeloupe - et ailleurs, j'imagine - en 2000, 2001 et 2002 ?

Madame la ministre, toujours dans un souci de clarification, j'aimerais que vous nous expliquiez votre position sur l'évolution statutaire des îles du nord, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Selon vos déclarations à la commission des finances du Sénat, c'est à budget constant qu'elle devra se faire, par redéploiement des crédits de la région Guadeloupe.

Par ailleurs, j'aimerais que vous nous livriez la position juridique officielle du Gouvernement sur les conséquences de cette future évolution statutaire sur le statut européen de ces îles... »

... « Le Gouvernement a décidé de diminuer de plus de 8 % le budget de l'outre-mer. La hausse affichée de 52 %, est, comme vous l'avez récemment reconnu en commission au Sénat, artificielle ; c'est une hausse optique. Interpellée à plusieurs reprises sur l'évolution réelle à périmètre constant de vos crédits, vous avez refusé d'entrer dans cette opération de vérité, la seule qui vaille, pour mesurer, honnêtement, en conscience et en connaissance l'évolution de l'effort consacré par ce gouvernement à l'outre-mer. Permettez-moi donc, sans aucun plaisir, mais en toute honnêteté, de faire cette comparaison, pour cruelle qu'elle soit pour ce gouvernement.

La hausse de votre budget est expliquée par la réintégration de 678 millions d'euros de crédits du budget de l'emploi et des affaires sociales dans celui de l'outre-mer, destinés à la compensation des exonérations de charges sociales prévues par la loi de programme pour l'outre-mer...

...En vue d'une comparaison à périmètre constant, je le répète, ce sont, après sommation algébrique, 677,7 millions d'euros qui sont à retrancher de vos crédits si l'on souhaite les comparer à ceux de 2004. Le budget de votre ministère pour 2005 s'élève dès lors à 1,027 milliard d'euros, contre 1,121 milliard d'euros en 2004. Le budget de l'outre-mer, présenté en hausse de 52 % est donc, en réalité, en baisse de plus de 8,3 %, soit de 94 millions d'euros !

Ainsi, après la baisse de 3,6 % de votre budget en 2004, c'est dorénavant un véritable budget de régression sociale et de désengagement sans précédent de l'État que ce gouvernement nous demande de cautionner...

Ce désengagement manifeste dans votre budget sur les trois principaux besoins de l'outre-mer - l'emploi, le logement et la santé - est malheureusement palpable dans de nombreux domaines. »

**-le 06 octobre et le 17 octobre 2004**, j'intervenais dans le **projet de loi d'orientation agricole**. A cette occasion, j'ai réclamé une véritable loi d'orientation agricole pour l'Outre-Mer, j'attirais par ailleurs l'attention du Gouvernement sur le chlordécone et sur la difficulté d'installation des jeunes agriculteurs.

« Dans la discussion générale, j'ai rappelé – c'est une évidence – que l'outre-mer rassemble des pays qui, pour la plupart, sont sans hiver. Comment, par exemple, adapter à l'outre-mer le service universel pour la distribution de semences et la mise en place des centres ? Dans les années soixante, le Parlement a adopté de grandes lois d'orientation, dont celle de 1966 sur l'élevage, qui a demandé une longue période d'adaptation à l'outre-mer avant de pouvoir y être appliquée.

De même, l'application à l'outre-mer du fameux modèle français d'exploitation familiale à responsabilité personnelle a produit, trente ou quarante ans plus tard, une agriculture difficilement performante, voire exsangue. Cela tient à la géographie, au climat et aux handicaps propres à l'outre-mer. Deux séries de mesures seraient à prendre.

Une première – dont ne traite pas le présent amendement – consisterait dans l'élaboration d'un code de l'agriculture pour l'outre-mer. Une dizaine de codes intéressent l'agriculture outre-mer : il conviendrait de légiférer en vue de les rassembler.

Une seconde consisterait évidemment à adopter une loi d'orientation agricole spécifique à l'outre-mer.

J'ai rencontré les organisations agricoles guadeloupéennes de toutes tendances : elles sont, de façon unanime, favorables à ce que la région Guadeloupe – je suis également conseiller régional – prenne, sous le conseil d'experts, une initiative en ce sens et la soumette au Gouvernement, mais à la condition de recevoir votre engagement, monsieur le ministre.

Dans la discussion générale, vous avez affirmé qu'à titre personnel vous ne vous opposeriez pas à un tel projet. Je vous demande d'engager le Gouvernement et de vous engager à déposer dans l'année suivant la publication de la loi d'orientation agricole que nous examinons actuellement un projet de loi d'orientation agricole spécifique à l'outre-mer. »

**-le 20 octobre 2005**, lors de la discussion du **projet de loi de finances pour 2006**, je dénonçais de nouveau la baisse des crédits du budget de l'Outre-Mer et l'insincérité de ce budget

« Monsieur le ministre, un grand nombre de collègues, de la majorité comme de l'opposition, l'ont démontré hier et ce matin même à cette tribune : votre budget ne répond pas, hélas, aux attentes et aux besoins du pays. Votre projet de loi de finances est inefficace, irresponsable et injuste.

C'est, d'abord, un budget inefficace. Les hypothèses qui le sous-tendent sont irréalistes et les conséquences de son exécution ne manqueront pas d'aggraver la situation économique et sociale du pays.

Votre projet se traduira pour l'immense majorité des Français par une absence de gain de pouvoir d'achat, alors que c'est en donnant du grain à moudre que vous relancerez la consommation et, partant, la croissance. Vous avez donc déjà déserté par anticipation la bataille sur le champ de l'emploi.

Votre projet ne permettra en aucune façon de relancer le dialogue social et de créer les conditions économiques et sociales d'une nécessaire relance dans notre pays.

Les facteurs de la croissance sont en panne et vous vous refusez, par dogmatisme, à agir sur les facteurs de production. Dès lors, au-delà des illusions statistiques et des présentations avantageuses, le chômage

reste toujours orienté à la hausse, et singulièrement outre-mer, contrairement à ce qui a été parfois claironné. Corollaire malheureux, la précarité et l'exclusion progressent également dans notre pays.

Votre budget est aussi un budget irresponsable. S'il peut paraître excessif, ce qualificatif est, hélas, parfaitement adapté à votre politique. La responsabilité consiste à assumer les conséquences de ses actes. En l'espèce, ce ne sera pas le cas.

Illustration du fossé béant, du grand écart permanent entre le dire et le faire, hélas généralisé au sommet même de notre République, ce projet oblitère notre avenir : il nous enchaîne pour plusieurs années. Vous légiférez pour 2007 et ce sont vos successeurs qui écoperont et paieront la note des cadeaux que vous faites à votre clientèle électorale. Oui, vous préemptez la démocratie. Vous préemptez l'avenir.

Oui, elle est irresponsable, cette politique qui transmet le fardeau non seulement à vos successeurs – j'en sais quelque chose, à la tête de la région Guadeloupe ! –, mais également à nos enfants et petits-enfants.

Irresponsabilité et inefficacité ne suffisent pourtant pas à qualifier parfaitement votre projet : c'est manifestement l'injustice qui en est le trait le plus cruel.

Car votre projet de budget est un projet injuste. Adossé aux théories libérales qui ont cours aujourd'hui, courant après les fameuses *flat taxes* et l'impôt proportionnel, ou s'en approchant, il condamne au pilori l'impôt progressif, qui est pourtant un outil essentiel de justice sociale.

C'est un budget qui ponctionne les classes moyennes et laborieuses pour donner aux puissants. Non, il n'améliore pas la situation des travailleurs. Oui, il diminue l'impôt sur les grandes fortunes et favorise donc les plus fortunés. Comme diraient nos amis communistes, c'est bien d'un budget de classe qu'il s'agit. »

**-les 16 et 17 novembre 2005**, toujours à l'occasion du **projet de loi de finances pour 2006**, je réclamaï le rabasage de la DGF des communes, le déblocage des dossiers de défiscalisation, j'évoquais aussi la crise du logement en Outre-Mer, et je sollicitait une subvention d'équilibre au Gouvernement, ainsi que la prise en compte des résolutions du Congrès des Elus du 15 avril 2005.

« Permettez-moi également, puisque j'ai deux minutes, de signaler que je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que le ministre a pu dire sur l'immigration. Nous avons organisé en Guadeloupe un congrès des élus départementaux et régionaux sur ce sujet..

Pour ce qui nous concerne, mon homologue Jacques Gillot, président du conseil général et sénateur, et moi-même, en ma qualité de président de région, attendons depuis huit mois les mesures que nous avons réclamées.

On m'annonce la visite prochaine de M. Sarkozy qui augmentera le nombre de places de notre centre de rétention administrative. C'est très bien, nous l'avons demandé. Nous avons même demandé la construction d'un nouveau CRA, pour lequel la région a proposé un partenariat intelligent avec l'État. Nous avons encore demandé que soit instaurée dans la zone de solidarité prioritaire une politique de codéveloppement et que soient mis en place un plan régional d'intégration des populations immigrées ainsi qu'un plan départemental d'accueil : c'est une compétence de l'État depuis 1990.

Nous avons réclamé l'augmentation du nombre d'officiers de police judiciaire – il en manque vingt – et le renforcement de la logistique : nous n'avons que deux vedettes poussives, l'une à Saint-Barthélemy, l'autre à Fort-de-France, alors que ce sont les côtes de la Guadeloupe qui sont envahies, même si je n'aime pas la connotation giscardienne du mot « envahissement ».

Eh bien, qu'avons-nous eu en réponse ? Rien. Silence sur toute la ligne. Telle la sœur Anne du conte de Perrault, nous scrutons l'horizon mais ne voyons rien venir. »



« J'ai écouté attentivement vos propos, monsieur le ministre. Vous avez répété que l'État tiendrait parole et que ses engagements, confirmés par les rapports de deux commissions, seraient respectés. Un représentant de la République l'a également assuré chez moi, en Guadeloupe, à propos de ce sujet assez grave qu'est le rebasage de la DGF. Lors de l'introduction de la CMU, quand l'État a arrêté le curseur sur l'antépénultième année de présentation des comptes administratifs, c'est-à-dire 1997, il s'est engagé à rebaser la DGF sur les années 2000, 2001 et 2002.

Quelle ne fut pas notre surprise de constater que, malgré cet engagement, les notifications des préfets – pour ne pas citer votre actuel directeur de cabinet, monsieur le ministre –, effectuaient un rebasage de la DGF seulement sur 2003 et 2004 ! Autant dire qu'il manque trois années, c'est-à-dire 22 millions pour le département de la Guadeloupe et 20 millions pour les communes. Nous rappelons donc l'État au respect de sa parole, principe auquel M. le ministre vient de déclarer sa fidélité...

...On ne peut plus faire appel à l'emprunt. Après des économies drastiques, il ne reste donc plus d'autres solutions que l'impôt ou une subvention d'équilibre de l'État. À quoi bon se cacher derrière son petit doigt ? Dans le code général des collectivités territoriales, les subventions d'équilibre sont réservées aux communes. Mais, étant donné qu'il nous faut 40 millions de subventions d'équilibre pour tirer la Guadeloupe de sa panne financière et économique, nous demandons 20 millions dans le cadre de la loi de finances pour 2006 et 20 millions dans la loi de finances initiale pour 2007.

Aujourd'hui, la loi Girardin ne peut vivre que si le Gouvernement accepte de débloquer les agréments qui attendent dans ses tiroirs. Trois ou quatre dossiers sont bloqués au ministère des finances. Je pense non seulement à Koniambo, mais aussi à la réhabilitation ou à la rénovation des hôtels. Je défends donc l'accord de Bercy, mais le ministère doit penser aux agréments ».

**-le 29 novembre 2005**, l'Assemblée examinait une **proposition de loi visant à abroger l'article 4 de la loi du 23 février 2005 relative aux français rapatriés**, dite « loi de la honte ». Je me devais d'intervenir pour rappeler les affres et les douleurs encore perceptibles de la colonisation.

« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en entendant certaines interventions, je suis meurtri, endolori et triste.

Fils de colonisé, je suis en effet estomaqué par la teneur des propos venant de la droite de cet hémicycle.

« Le passé n'est donc jamais mort, il n'est même jamais le passé » : notre assemblée aurait dû se souvenir de ces mots de William Faulkner avant d'accepter le sous-amendement qui dénature toute l'économie de l'article 4 de la loi du 23 janvier 2005, article que nous vous conjurons d'abroger.

Non, le passé n'est vraiment jamais mort. C'est encore aujourd'hui, et singulièrement au sein de cet hémicycle, le poids mort des choses qui pèse trop sur l'esprit des vivants.

De désastreux prophètes qui se « croisent » pour la défense de l'entreprise coloniale ont décidé, en 2005, de ressusciter Jules Ferry, le Tonkinois, et d'invoquer insidieusement les mânes d'Ernest Renan, non pas celui qui discourait superbement le 11 mars 1882 en Sorbonne sur la conception élective de la Nation, la française, opposée à l'allemande, l'élitaire et l'organique, non pas le Renan qui écrivait une admirable vie de Jésus-Christ, mais celui de la réforme intellectuelle et morale qui justifiait et légitimait la barbarie coloniale sur la prétendue supériorité omnilatérale de la civilisation occidentale, de la race blanche et de la supposée infériorité des races mélanésiennes et des civilisations exotiques

Désastreux, vous dis-je, parce qu'on n'a pas évalué l'impact désastreux que l'introduction sournoise et subreptice de cette petite phrase sur les bienfaits ou sur le rôle positif de la présence française outre-mer, au bout d'un banal et terne après-midi, pouvait avoir sur les anciennes possessions françaises, souveraines

depuis tantôt et très sourcilleuses de leur indépendance, et sur les Français, nombreux, issus de l'immigration, et souvent, trop souvent, ostracisés, discriminés, ghettoïsés.

Au-delà de la véhémence et des outrances de quelques autorités étrangères, on ne saurait celer que cette maladresse compromet – peut-être plus durablement qu'on ne le croit à première vue parce qu'elle fait peser le soupçon sur nos institutions – la politique d'amitié et de coopération avec les pays d'Afrique et d'Asie.

Déjà l'Algérie retient sa plume pour signer le traité qui avait, *mutatis mutandis*, la même vocation de réconciliation que le traité d'amitié franco-allemand de 1963.

Désastreux, vous dis-je, quand les fourriers de la catastrophe oublient, impavides, que la France est devenue une société multiculturelle et multi-ethnique et qu'il convient de tout faire pour préserver la cohésion nationale et forger une identité intégratrice de toutes les origines. Cela exige tact et sagesse, modération et sobriété. Les émeutes urbaines sont là pour nous le rappeler de manière quasi obsessionnelle.

Désastreux, cet article 4, oukase et avatar du « lyssenkisme », qui enjoint à l'école et à l'université d'enseigner une histoire positive et officielle de la colonisation, violant allègrement au passage un principe fondamental reconnu par les lois de la République : l'indépendance des enseignants-chercheurs.

En partie inapplicable, cette loi funeste n'est pas pour autant sans conséquence pour l'esprit public. Méphitique et délétère, elle constitue incontestablement un ferment de division.

Une mémoire partagée par l'ensemble de la Nation et adossée aux valeurs fondamentales de la République et de l'humanisme doit reconnaître les avancées engrangées sous le régime colonial en matière d'équipements, d'éducation, de santé, mais elle doit nécessairement réparer les blessures encore palpantes et béantes infligées aux harkis et aux rapatriés d'Afrique du Nord et reconnaître qu'il convient, cinquante ans plus tard, de leur faire un meilleur sort. Mais cette nécessaire objectivité ne saurait nous dispenser d'être lucides sur les horreurs de la longue nuit coloniale.

« Sécurité ? Culture ? Juridisme ? En attendant, je regarde et je vois, partout où il y a, face à face, colonisateurs et colonisés, la force, la brutalité, la cruauté, le sadisme, le heurt, et en parodie de la formation culturelle, la formation hâtive de quelques milliers de fonctionnaires subalternes, de boys, d'artisans, d'employés de commerce et d'interprètes nécessaires à la bonne marche des affaires. [...] Et je dis que, de la colonisation à la civilisation, la distance est infinie »...

et que, de toutes les expéditions coloniales accumulées, de tous les statuts coloniaux élaborés, de toutes les circulaires ministérielles expédiées, on ne saurait réunir une seule valeur humaine. » J'ai cité Aimé Césaire

On ne peut oublier les morts, les mutilés, les estropiés d'Indochine et d'Afrique. On ne peut oublier, même en faisant un effort d'amnésie, la chicote, la rigoise et le carcan, le fouet, les travaux forcés, l'exploitation, le hachoir des plantations, hier, et aujourd'hui encore l'aliénation, la réification, le lardinisme inoculé, les maladies, les famines, l'analphabétisme – en 1962, 80 % de jeunes Algériens ne sont pas scolarisés – puis les coups d'État fomentés, les élections opportunément arrangées, l'extorsion du pétrole et des matières premières, les élites décérébrées et stipendiées dans les néo-colonies qui forment le pré carré de la France Afrique

Ah ! Elle était bien bonne, la « coloniale » ! Le plus ahurissant, c'est que s'exprime ici, cinquante ans après le « Discours sur le colonialisme » d'Aimé Césaire et le « Portrait du colonisateur et du colonisé » d'Albert Memmi, sans gêne, à haute et intelligible voix, ce qui se ruminait *in petto* et se murmurait en cachette : les pires excès et les plus vicieuses des passions. C'est comme si nous étions condamnés, par une sorte de châtement historique, à remâcher le vomi du racisme, de l'orgueil et de l'arrogance colonialistes.

Qui osera dire à Alain Finkielkraut, ce nouveau croisé qui étale ses certitudes et sa bonne conscience, non ennuagée de doutes, qu'il croit faire preuve de courage en s'attaquant à l'*imperium* de la pensée unique, mais qu'en s'en prenant à la composition ethnique de l'équipe de France de football, il est tout au plus

odieux. C'est pourtant lui qui évoquait dans *La défaite de la pensée* le « vouloir vivre ensemble » et le plébiscite de tous les jours que constitue la Nation !

Qui osera dire au Club de l'Horloge que les insanités entendues lors de son université du 20 novembre sur les bienfaits de la colonisation blanche en Afrique du Sud sont une faute esthétique et le reflet d'une grossièreté morale ?

Qui osera dire à l'historien patenté Max Gallo que rétablir l'esclavage en 1802 n'était pas qu'un détail ?

Mes chers collègues, en vous proposant d'abroger l'article 4 de la loi du 23 février 2005, nous vous proposons en fait de renoncer à ce qui fait l'essence même de l'aventure coloniale : la domination d'un peuple sur d'autres peuples, contraire aux valeurs de la République.

Nous vous demandons de renouer avec la Nation, c'est-à-dire avec un héritage mémoriel : mémoire d'un État, mémoire d'une société, mémoire d'un passé commun, mémoire d'un présent intégrant le vouloir vivre ensemble et les héritages culturels.

Mesdames et messieurs, pour toutes ces raisons et bien d'autres encore tapies au fond de vos consciences, parce que nous souhaitons favoriser l'appropriation par l'ensemble de la communauté nationale de cette mémoire douloureuse, avec ses parts d'ombre et de lumière, de ce passé qui n'est décidément jamais mort et qui n'est même pas le passé, cette loi, que vous le vouliez ou non, sera tôt ou tard abrogée ! »

**-le 1<sup>er</sup> décembre 2005**, notre président de groupe Jean-Marc AYRAULT présentait une belle proposition de loi rejetée par le Gouvernement, relative **à la diversité sociale dans les écoles préparatoires aux grandes écoles**.

« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues ... Une idée hante la France : la diversité. Si je puis pasticher un penseur célèbre, j'ajoute qu'un spectre hante la République : l'endogamie. Entre les deux : l'école, qui se cherche et a du mal à se trouver. Pour tout dire, elle ne s'est pas trouvée du tout, du moins depuis quelques longues décennies.

Malgré toutes les thérapeutiques et tous les soins qui lui sont prodigués, elle connaît une longue agonie – je pèse mes mots –, comme si elle avait épuisé son énergie interne, sinon vitale, après avoir accompli la mission historique que les pères fondateurs lui avaient assignée : l'émancipation de tous les obscurantismes et la libération des esprits, l'éducation du peuple et l'instruction de la nation.

L'école peine en effet de plus en plus à jouer son rôle de promotion sociale, à corriger les inégalités sociales et à produire les élites diversifiées dont la nation a besoin. Le constat, pour connu qu'il soit, est accablant. Le système scolaire et universitaire français est l'un des plus sélectifs et ségrégatifs au monde.

Cette ségrégation et cette relégation sont ressenties non seulement par les habitants des ZEP ou des REP, mais également en banlieue et en province, et très fortement, outre-mer. Dans les sociétés de plantation postesclavagistes où la terre était symbole de richesse, l'école est prisée car, comme l'exprimait l'écrivain Bertène Juminer, qui a été recteur, l'école est la terre de ceux qui n'ont pas de terre. Or, en soixante ans d'existence de l'ENA, la Guadeloupe n'a produit qu'une dizaine d'énarques.

En plus de deux siècles de Polytechnique, elle n'a produit qu'une vingtaine d'X, une poignée d'ingénieurs des Mines ! Les phénomènes de reproduction et d'héritiers décrits par Bourdieu et par Chambourdon perdurent plus que jamais, doublés d'une coupure entre l'élite parisienne – et celle des grandes villes – et le reste du pays. En deux mots, les grandes écoles et les instituts d'études politiques sont réservés à ce que l'on peut appeler, sans exagération aucune, une caste, une aristocratie originaire des mêmes milieux et des mêmes lieux, et produisant une véritable « privilégentsia ». Celle-ci compose une sorte de noblesse d'État ou un patriciat qui peuple les états-majors des grandes entreprises. La formation des élites françaises souffre donc d'un excès d'endogamie et d'une trop grande consanguinité sociale...

Le système universel, ouvert à tous les lycées publics de la métropole et de l'outre-mer qui est ici proposé, permettrait à un pourcentage des meilleurs élèves de ces lycées d'intégrer automatiquement les classes

préparatoires des grandes écoles et des établissements assimilés, ou la première année des universités sélectionnant à l'entrée...

La combinaison d'une meilleure territorialisation des recrutements et de la loi des grands nombres donnera inmanquablement une élite dont la composition sociale, socio-démographique et socio-ethnique sera plus en congruence avec le caractère multicolore de la société française.

Je vous invite donc, chers collègues, à l'audace. »

**-le 2 février 2006**, l'Assemblée examinait le **projet de loi sur l'Egalité des chances**. Là encore, je tentais de faire entendre la voix de l'Outre-Mer, en appelant de mes vœux à une meilleure prise en compte de la diversité culturelle.

« Je suis député et je m'efforce, avec l'ensemble de mes collègues, de légiférer pour l'ensemble de la nation. Mais lorsque j'entends les réponses qui nous sont faites, je n'oublie pas que je porte une seconde casquette et que je suis aussi président de région, en l'occurrence de la région Guadeloupe.

Rappelons les termes de notre amendement : « Le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie est garanti à chacun sur l'ensemble du territoire. La scolarité obligatoire constitue le socle de ce droit. » Cela relève effectivement de l'évidence. Et on a beau jeu de nous expliquer que telle ou telle loi a déjà traité de ce sujet. Mais la réalité est tout autre au quotidien. Ainsi, des milliers de jeunes en Guadeloupe, et il doit en être de même dans les quartiers relégués, dans les banlieues et dans les territoires – encore que je n'aime pas ce dernier terme, porteur selon moi d'une connotation colonialiste – se retrouvent démobilités, déscolarisés, désocialisés. Alors quand on se contente d'affirmer qu'il y a des possibilités tout au long de la vie, je demande qu'on précise lesquelles.

Je constate que, lorsque je cherche à donner une seconde chance à tous ces jeunes, je suis obligé de créer une école de la deuxième chance sur les fonds de la région. Aucune dotation, aucun dispositif dans les lois évoquées précédemment n'accompagne cette initiative. Le présent texte souffre de béances essentielles. Vous n'y définissez pas, en effet, l'égalité des chances et les mesures proposées sont très parcellaires. Vous procédez en revanche à une réorientation de la politique engagée sans évaluation aucune, sans étude d'impact à partir de statistiques précises. Nous avons bien compris que cette réorientation à 180 degrés est adossée à une vision individualiste, libérale, atomistique de la société. Selon vous, cela va suffire à faire repartir la croissance et à donner à chacun une meilleure chance. Il y a là un biais politique qu'il convient d'éclairer. Invoquer telle ou telle loi n'est pas suffisant.

Je prétends, quant à moi, que l'égalité des chances n'est pas assurée de la même manière sur l'ensemble du territoire et notamment pour ceux qui sont issus de l'immigration, des territoires et départements d'outre-mer ou qui ont une couleur différente. Oui, il faut mieux travailler à la prise en compte de la diversité et de la domiciliation de nos concitoyens »

**-le 13 décembre 2006**, durant la séance de révision de l'article 77 de la Constitution je m'inquiétais de l'avenir de la réforme du corps électoral en Nouvelle-Calédonie, rappelant à l'Etat qu'il doit plus que quiconque respecter la parole donnée.

« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une parole a été donnée solennellement à la Nouvelle-Calédonie. Elle a été répétée, martelée même. Au fil du temps, elle a fini par faire corps avec l'esprit et la logique de l'accord de Nouméa. Elle doit être respectée par tous. Elle l'a été jusqu'ici par tous les gouvernements successifs, en dépit des velléités et des attermoissements constatés à partir de 1999. Elle doit l'être aujourd'hui au Parlement et demain au Congrès. C'est une question de

morale, d'éthique et de responsabilité. C'est aussi une question de crédibilité et de loyauté de l'État. En somme, c'est une question de confiance, qu'il lui faut mériter.

Au-delà de quelques obstinés qui s'arc-boutent sur ce qu'ils croient être le noyau dur du corpus juridique et philosophique de la citoyenneté française, je ne doute pas un seul instant qu'aidés par la gauche de l'hémicycle, vous approuverez le rétablissement de la bonne interprétation de la définition du corps électoral qui prendra part aux élections territoriales et provinciales et au scrutin d'auto-détermination entre 2014 et 2019.

Il n'est pas admissible de croire que, pour des querelles intestines au sein de l'UMP ou pour de subalternes calculs politiques de réélection d'un parlementaire en Nouvelle-Calédonie

Pardonnez-moi de penser qu'une telle stratégie s'apparenterait à une véritable trahison, un véritable viol de l'espérance kanake et calédonienne.

J'ose ajouter qu'il s'agirait là d'une seconde trahison, que l'histoire se répéterait honteusement, après le triste ajournement de la réunion du Congrès prévue à Versailles le 24 janvier 2000.

Depuis lors, depuis bientôt huit ans, la Nouvelle-Calédonie attend patiemment, calmement, que le contrat social de 1998, qui fondait un nouveau pacte avec la République dans un processus de décolonisation tranquille, soit enfin respecté.

Le parti socialiste, co-initiateur de ces textes, soutiendra ardemment, vous l'avez compris, l'adoption de ce projet de loi.

La réunion du Parlement en Congrès n'étant pas si fréquente, je profiterai de cette occasion pour soutenir l'inscription dans la Constitution de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, érigés très bientôt en nouvelles collectivités d'outre-mer, conformément à l'article 72-3, qui mentionne nominativement chacune de ces collectivités.

Je soutiendrai également l'amendement de mes collègues sur la reconnaissance des langues régionales et minoritaires à côté de notre langue officielle : le français.

Chers collègues, je vous exhorte à l'audace, je vous exhorte au simple courage. Je vous exhorte à aller jusqu'au bout du processus d'adoption à l'Assemblée, au Sénat, au Congrès, avant la fin de la présente législature »

**-Enfin, le 23 janvier 2007, l'Assemblée devait se prononcer sur les lois organiques et ordinaires portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer.**

Ce texte était fort attendu par nos amis des Iles du Nord. Plus de trois ans après le référendum du 7 décembre 2003, après de multiples réunions et expertises auxquelles j'ai tenu à prendre toute ma part, le texte émancipateur arrive enfin en discussion. Bien que réservé sur certains points, l'essentiel des aspirations de la population semble avoir été prise en compte. Reste l'épineuse question des moyens que l'Etat est prêt à consentir pour accompagner au mieux cette transition.

« Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues...ces projets de loi organique et ordinaire portant diverses dispositions institutionnelles et statutaires outre-mer, votés à l'unanimité au Sénat, permettront, près de trois ans après la réforme constitutionnelle, l'entrée en vigueur de l'article 73-3 de la Constitution, de moderniser les statuts de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon et de consacrer l'évolution statutaire de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, trois ans après la consultation populaire organisée dans ces îles.

C'est la raison pour laquelle, respectueux de la volonté populaire exprimée outre-mer et satisfait des clarifications proposées par ces statuts et améliorées par le Sénat, le groupe socialiste à l'Assemblée nationale – je le répète – votera ces textes.

Cependant, avant d'explicitier les raisons de notre approbation, permettez-moi trois critiques.

D'abord, ces textes sont tardifs. Nous avons attendu trois ans ! On aurait pu, à mon sens, être plus rapide.

Ensuite, ils sont insuffisants sur deux dispositions.

En effet, malgré la réécriture totale par le Sénat de l'article 1<sup>er</sup> de la loi organique mettant en œuvre l'article 73-3 de la Constitution, à l'initiative de son excellent rapporteur Cointat, je suis malheureusement certain, comme Claude Lise l'a magistralement démontré au Sénat, que ce pouvoir restera lettre morte.

En outre, à mon sens, les textes restent insuffisants sur les Îles du Nord, malgré les améliorations apportées par le Sénat et par notre travail en commission.

Enfin, l'extension du bénéfice de la dotation de continuité territoriale aux personnes qui doivent se rendre outre-mer pour un événement familial grave, si elle ne peut être que saluée dans son principe, mérite, pour son application effective, une augmentation de cette même dotation, faute de quoi elle grèvera un peu plus encore les finances des collectivités régionales ou restera pur effet d'annonce.

Ces critiques faites, je souhaiterais naturellement, en tant que représentant, dans cette assemblée, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, faire part de ma satisfaction globale devant de ces textes.

J'ai, depuis longtemps, appelé de mes vœux, avec ferveur et, je crois pouvoir le dire, avec ardeur, une évolution statutaire des îles du Nord. Devenu, depuis 2002, leur député, ma conviction s'est renforcée. Je me permets donc d'adresser une fois de plus mes plus vives félicitations aux élus de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, présents ce soir dans les tribunes, qui ont su trouver un consensus global et présenter au Gouvernement un document d'orientation conforme à leurs aspirations, approuvé à une écrasante majorité le 7 décembre 2003.

Un nouveau statut est en effet nécessaire.

Saint-Barthélemy et Saint-Martin évoluent dans un environnement international, économique, social et culturel fort différent du « continent », comme on dit chez nous, et se trouvent adossées à une histoire singulière qui explique, s'il en était besoin, la volonté farouche et réitérée de leurs élus d'assumer leurs responsabilités et d'adopter le régime de l'autonomie prévu par l'article 74...

...Aujourd'hui, il faut en tirer les conclusions, permettre à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy d'évoluer et de tenir compte de leur environnement international.

Il faut régler le problème de l'eau à Saint-Martin : si elle est aussi chère, c'est à cause du monopole, parce qu'il n'y a pas d'usine de dessalement et parce que l'État n'a rien fait. Mais, nous non plus, nous n'avons rien fait. Les touristes ne vont pas dans la partie française, mais dans la partie hollandaise, parce que nous sommes des vertueux et des puristes...

...Si Saint-Barthélemy ne subit pas les mêmes contraintes et soutient un modèle de développement autonome tourné vers les États-Unis, le pragmatisme commande, malgré ces différences, que « les deux collectivités bénéficient pratiquement des mêmes compétences », comme le soulignait le rapport de l'inspection générale de l'administration de juin 2004 sur l'évolution statutaire des îles du nord..

Ces nouveaux statuts permettent également de régler la délicate et très ancienne question fiscale. La convention fiscale existera : inutile d'épiloguer. Le problème de l'eau est bien spécifique et stratégique. Comment le régler avec le droit commun fiscal ? Comment abaisser les prix ? Pour ma part, en tant que président de région, je versais une dotation pour avoir un prix social de l'eau. Aujourd'hui, pour Saint-

Martin et Saint-Barthélemy, on va supprimer 18 millions. Saint-Barthélemy ne demande rien, et je salue l'esprit de responsabilité de ses habitants...

...Je voterai donc ce texte, mais je voudrais cependant dire à M. le ministre que nous risquons de nous opposer sur trois sujets.

Le premier est le changement de mode de scrutin en Polynésie. Autant je peux comprendre l'exigence de stabilité, autant le groupe socialiste ne peut pas, compte tenu de la conjoncture et de la situation actuelle en Polynésie, soutenir une telle mesure.

D'autre part, je ne suis pas sûr, même si le parti socialiste a combattu ce mode de scrutin en 2004, que l'on favorisera la stabilité en supprimant la prime majoritaire de 33 %. Un rééquilibrage des forces électorales s'opère en Polynésie : il ne faudrait pas le compromettre.

Enfin, comment peut-on supprimer la prime majoritaire, passer de 3 % à 5 % pour la répartition des sièges et ne pas provoquer des élections tout de suite ? Je ne peux souscrire à aucune forme d'opportunisme politique. Si l'on veut la paix civile \_ et, j'allais dire, sociale \_ en Polynésie, il faut ne toucher aux modes de scrutin que d'une main tremblante...

...Au bénéfice de ces observations, le groupe socialiste votera ce texte ».